

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2020

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur VIAL Stéphane,
Monsieur BALMAIN Jean-Paul avec procuration à SIBUE Pascal,
Monsieur PIGNOLI Christophe,
Monsieur RIVET Stève,
Monsieur KOPP Piotr,
Madame VITALE Julie,
Monsieur COCHE Jeremy.

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour deux points exceptionnels :

- Offre de service N°023 20 d'Aménagement et Foncier pour l'instauration d'une servitude administrative de limitation d'usage.

- Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels par le Centre de Gestion de la Savoie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre ces deux points à l'ordre du jour du 20 février 2020.

- Approuve l'offre de service N°023 20 de A&F pour un montant de 320 € par acte. La commune doit faire publier 3 arrêtés portant instauration d'une servitude administrative de limitation d'usage.

- Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

- Décide d'adhérer au C.A.U.E pour l'année 2020 pour 50 € à l'unanimité.

- Décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) pour l'année 2020 pour 110 € à l'unanimité.

- Approuve le devis de la société T-Mice pour un montant de 2 009 € TTC pour changer l'ordinateur de la commune.

- Décide d'adhérer à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour l'année 2020 pour 95 € à l'unanimité.

- Subventions 2020 : Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à Maurienn'roses.

- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de Saint Jean d'Arves et l'ESF de Saint Jean d'Arves. Mandate Monsieur Le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

- Approuve le rapport de la commission locale d'Evaluation des charges Transférées du 23 janvier 2020 pour l'évaluation des transferts de charges dans le cadre de la création du CIAS. Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la création et utilisation d'une retenue collinaire, convention financière afin d'inclure les frais du bureau d'étude.

- Décide d'embaucher du 15 juin 2020 au 31 août 2020 un employé communal pour le fleurissement.

Questions diverses :

- Autorise Monsieur MARTIN Éric, Sport 2000 à Saint Sorlin d'Arves, à utiliser les trottinettes électriques sur les voies communales ouvertes à la circulation des véhicules à moteurs.

- Lecture du courrier de Monsieur SIBUE Jean-Michel concernant une demande d'achat d'une parcelle située aux Chambons, cadastrée F 277. Cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- L'office de Tourisme doit rembourser la somme de 18 832.00 € de trop perçu suite au transfert de la compétence tourisme au SIVU et au nouveau découpage comptable.